Trentième Année. — N° 159 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. LUNDI 8 JUIN 1885

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, *place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34*
*Bruxelles, à l'*OFFICE DE PUBLICITÉ

ROUBAIX, LE 7 JUIN 1885

LE MINISTÈRE BRISSON

La situation créée à l'extrême gauche et à la gauche radicale, par la séance d'avant-hier, ne laisse pas d'être plaisante. Jamais il n'y eut d'aussi singuliers ministériels. C'est contre eux que se forme la majorité autour du cabinet de leur choix. C'est pour faire échouer leurs propositions que celui-ci prend la parole. Et cependant, ils sont condamnés à ne rien faire contre lui qui puisse amener sa chute. Leur intérêt est même, au cas où il viendrait à chanceler, d'étayer aussitôt l'édifice. Aussi est-ce à peine s'ils osent se plaindre des déconvenues qu'il leur inflige, et rien n'est plus discret et plus contenu que leurs murmures. Ils ne demanderaient même pas mieux que d'endurer l'affront en silence, si le silence leur était possible.

Mais leur embarras fait trop bien l'affaire de leurs adversaires, pour que ceux-ci ne s'attachent pas à le mettre en évidence. Il faut voir avec quelles railleries les opportunistes parlent de leur prétention à jouer « le rôle d'officieux autour du nouveau pouvoir », de leur zèle, de leur empressement à se faire voir jour et nuit dans les antichambres des nouveaux ministres, de leur affectation à se donner tantôt pour confidents et tantôt pour inspirateurs ; tout cela pour aboutir à une journée qui prouve que, « s'ils ont épousseté les tapisseries et enlevé les toiles d'araignée », c'est pour d'autres.

Ces autres, ce sont, bien entendu, les opportunistes eux-mêmes. Ils signifient aux radicaux que la place leur appartient désormais, qu'ils tiennent le ministère à leur discrétion, qu'il est leur chose et leur bien. Est-ce qu'il n'eût pas été renversé, sans eux ; et par qui ? Par ceux-là mêmes qui se prétendaient ses amis et qui, s'ils eussent été en majorité, l'eussent mis par terre ! M. Brisson peut-il douter désormais que son sort est entre les mains de l'ancienne majorité, solidement reformée dans la séance du 4 juin ? Qu'a-t-il pu obtenir des intransigeants depuis deux mois qu'il est au pouvoir ? Dans le débat sur le traité de Hué, comme dans celui sur la loi des récidivistes, à l'occasion de la proposition d'amnistie, comme pour le traité conclu avec le roi de Cambodge, dans la question des désordres du Père-Lachaise, et enfin, avant-hier, dans celle de la mise en accusation, est-ce que le ministère n'a pas eu toujours contre lui le vote de l'extrême gauche et de la gauche radicale ? Ne voit-il pas, aujourd'hui, que ce groupe incapable et bruyant ne peut avoir « d'autre rôle que l'isolement, la rancune, l'intolérance et l'agitation » ? Quand, où, comment, à quelle occasion les radicaux ont-ils prouvé au ministère qu'ils réclamaient comme étant le leur, qu'ils pouvaient constituer un parti de gouvernement ? Ce sont des brouillons, aussi haineux qu'impuissants, qu'il convient de laisser de côté, pour ne tenir compte que de cette ancienne et sage majorité qui s'est ressaisie définitivement, il y a deux jours, et qui ne demande pas mieux que de témoigner au ministère Brisson la même fidélité qu'au cabinet Ferry.

« Si le ministère est sorti sain et sauf de ces épreuves, c'est grâce aux députés de l'Union démocratique et de l'Union républicaine, à ces « opportunistes » qu'on représente volontiers comme acharnés à sa perte. Sans doute, nous avons pu blâmer tel ou tel acte du cabinet que préside M. Brisson, comme nous avons blâmé telle ou telle mesure prise par le cabinet précédent ; mais aucune divergence de vues ne saurait nous faire oublier qu'il est de l'intérêt de la République elle-même que M. Brisson et ses collaborateurs réussissent dans la noble tâche qu'ils se sont imposée. C'est pourquoi nos amis les ont soutenus et les soutiendront de leurs votes. »

C'est le moniteur de l'opportunisme qui offre en ces termes le concours de ses amis à M. Brisson. Cette conclusion est aussi celle de tous les journaux de la faction, dont nous venons de résumer le langage. Le nouveau cabinet ne saurait, à les en croire, avoir de meilleurs amis qu'eux, et il ne dépend que de lui qu'ils le maintiennent aux affaires. Donnant, donnant, bien entendu, et à condition qu'il se fasse leur serviteur très humble et leur homme lige.

A la place de M. Brisson, nous ne nous fierions qu'à demi à ces promesses de dévouement, si le temps n'était si court qui reste à vivre à cette Chambre. Au fond, les opportunistes ne lui pardonnent point d'avoir remplacé M. Jules Ferry, et il est inutile d'ajouter que celui-ci, qui revient prendre la direction du parti, le lui pardonne moins encore.

D'autre part, quel qu'ait été leur succès jeudi dernier, il ne suffit point à les rassurer sur le résultat des élections prochaines. Pour conjurer le désastre électoral dont ils se sentent menacés, ou pour le tenter du moins, il ne leur faudrait rien moins que de disposer eux-mêmes du pouvoir, de redevenir maîtres de l'administration, ce qui leur permettrait de mettre à exécution les plans qu'ils avaient préparés en faveur de la pratique à outrance de la candidature officielle. Mais pour renverser M. Brisson, il faudrait une occasion, et l'on ne voit guère, les grosses questions étant réglées, et le Parlement n'ayant plus que quelques semaines à vivre, comment elle pourrait se produire.

Si le ministère Brisson survit jusqu'aux élections, il ne le devra peut-être qu'à cette circonstance. C'est le temps ou plutôt le manque de temps qui est aujourd'hui sa meilleure garantie. Peu nous importe, du reste. L'essentiel est pour nous que la journée de jeudi ait montré une fois de plus le néant de « cette politique de concentration » dont il avait eu la prétention de faire son programme. Le parti républicain en sort plus divisé que jamais, et, pour peu que les conservateurs sachent tirer parti de la situation, les élections prochaines tourneront nécessairement à leur avantage.

LE CHOLÉRA ET LE COMMERCE

Depuis quelque temps, on était sans nouvelles de la Conférence sanitaire internationale réunie à Rome. On se demandait à quoi elle pouvait bien occuper son temps et si le choléra, qu'elle a pour mission d'arrêter au passage, n'allait pas fondre sur elle avant qu'elle eût choisi entre les divers moyens de lui barrer le chemin.

Elle vient enfin de donner un signe manifeste de son existence et de son activité. Sa commission technique a terminé l'avant-projet qu'elle était chargée d'élaborer, et sur lequel la discussion va s'établir au sein de la Conférence elle-même. La part prise à ce travail par les différents commissaires, les opinions qu'ils ont émises, pendant cette période préparatoire, nous fait, dès maintenant, connaître quelle sera finalement l'attitude de chaque puissance. Nous pouvons aussi y lire un présage trop probable de l'avortement de la Conférence.

Il s'agissait, on le sait, du régime à appliquer au transit par le canal de Suez. Les délégués spéciaux proposent que tout navire provenant d'un port situé au delà du détroit de Bab-el-Mandeb et suspect de choléra, soit soumis, à son arrivée dans le canal, à l'examen d'un médecin spécial. Tout navire à bord duquel un cas de choléra aurait été constaté, serait soumis à une quarantaine de cinq jours à Suez, les malades étant expédiés à l'hôpital, et les passagers transférés au lazaret.

Ces conclusions eussent été présentées à la conférence avec la consécration de l'unanimité des commissaires techniques, sans l'opposition des trois délégués anglais.

D'après les trois médecins qui représentent, à la Conférence, les intérêts britanniques, le projet de la commission porterait un coup terrible au commerce maritime de leur patrie. En effet, dit l'un d'eux, M. Lewis, les experts scientifiques du continent ne manqueront pas de considérer tout port situé au-delà du détroit de Bab-el-Mandeb, comme étant en état de contamination permanente. Par conséquent, la rapidité des communications maritimes du commerce anglais dépendrait du premier médecin venu, le plus souvent sans compétence, sans autorité scientifique et qui n'en serait que plus porté à faire acte d'autorité. Enfin, — ajoutent les délégués anglais — ces mesures préventives seraient vexatoires sans être aucunement efficaces. Jamais le choléra n'a été introduit en Europe par un bâtiment anglais. Par contre, les îles britanniques, qui sont en rapport constant et rapide avec les régions contaminées, ont toujours été les dernières à recevoir la visite du fléau qui, de plus, n'a jamais sévi de l'autre côté de la Manche avec la même violence que sur le continent.

Cette espèce de plaidoirie médico-commerciale aboutit aux conclusions suivantes qui en sont comme la sanction : l'Angleterre refuse de s'assujettir au régime proposé. Possédant plus des trois quarts du tonnage qui transite par le canal, elle se croit en droit de réclamer un traitement spécial, comme qui dirait un tarif cholérique de faveur. En conséquence, sir William Hunter propose, par voie d'amendement, que les bâtiments anglais, soit marchands, transports, messageries maritimes ou autres soient admis, en tout temps, à passer à travers le canal, comme à travers un bras de mer, sans être soumis à l'inspection médicale, pourvu qu'ils n'aient point de communication avec le rivage.

Sir William Hunter est sans doute un médecin, et peut-être un commerçant distingué, mais il nous paraît faible logicien. C'est précisément, parce que les trois quarts des navires passant par le canal sont anglais, qu'ils ne doivent pas échapper à l'inspection, si elle est reconnue nécessaire. La belle garantie, quand ils n'auraient point de communication avec le rivage ! Cela les empêcherait-il de communiquer avec d'autres ports jusqu'à leur arrivée à destination ? Ils risqueraient donc de semer le choléra sur leur route, s'ils l'avaient à bord. Mais, fussent-ils même astreints à filer tout droit jusqu'au port anglais de débarquement, qu'il y aurait encore danger pour les autres nations. Elles seraient atteintes un peu plus tard, voilà tout. On peut encore démontrer d'une autre façon combien il est absurde de réclamer une exemption pour l'Angleterre, en s'appuyant sur la supériorité du tonnage anglais. Une nation qui n'a qu'un faible transit pourrait alors, et à plus juste titre, exciper de son infériorité en soutenant qu'elle fait courir très peu de risques à la santé européenne.

Quant aux menaces des délégués anglais, elles sont encore plus puériles. Notre commerce, disent-ils, ne se soumettra pas. Il préférera revenir à l'ancienne route, tourner le cap de Bonne-Espérance. Ainsi, un navire parti de Bombay pour Londres ou Liverpool, allongeant de 2,850 lieues sa route actuelle, afin de n'être pas retardé par une quarantaine de cinq jours. C'est du gribouille tout pur.

Nous voulons espérer que le cabinet Gladstone va se hâter d'envoyer d'autres instructions aux délégués anglais.

UN DISCOURS
AU CONGRÈS ANTICLÉRICAL DE ROME

Un catholique français, bien connu en Italie, M. Eugène Rendu, a eu le courage d'aller protester contre le congrès anticlérical, dans la salle même où il tenait ses séances. Cette salle est le local ordinaire de la Fédération des Associations démocratiques. On l'avait décorée pour la circonstance. On voyait, entre autres, à l'entrée, une panoplie ombragée de drapeaux avec cette inscription qui faisait rêver : « *Les groupes de la libre pensée de Lisieux.* » La libre pensée de Lisieux ! ! La France, on le voit, était superbement représentée au congrès ! M. Rendu attendit que la salle fût remplie. Quand il eut un nombre suffisant d'auditeurs, deux ou trois cents environ, il prit bravement la parole et prononça, en italien, le discours ci-après, que nos lecteurs liront sans doute avec intérêt :

Vous êtes réunis, assurez-vous, messieurs, sous la bannière de la pensée libre, ou de la *libre pensée* (ce qui n'est peut-être pas tout à fait la même chose). Vous trouverez donc tout naturel que, moi qui pense très librement, je vous parle en toute liberté.

Eh bien ! je proteste ! je proteste contre des statuts que, me dit-on, vous avez approuvés, hier ; statuts, qui blessent ma conscience religieuse, et ma conscience patriotique, qui froissent tous mes sentiments de Français, et permettez-moi de le dire, de Français-Italien.

Une voix : Pourquoi ? Qui êtes-vous ?

Qui je suis ? Je ne suis pas, je n'ai pas l'honneur d'être un mandataire du clergé ; et vous n'avez pas la ressource de combattre en moi un représentant de ce que vous appelez plus ou moins spirituellement « l'obscurantisme ». Je suis ou, du moins, j'ai été pendant près de vingt ans, inspecteur-général de l'Université de France. (Ah ! ah !) Et quand je viens protester ici, je le fais au nom de la raison, de la philosophie et de l'histoire, aussi bien qu'au nom de ma foi chrétienne. (Rumeurs diverses.)

J'ajoute que j'ai presque le droit de parler aussi, je le dis hardiment, comme Italien ; car j'ai été l'ami intime et fidèle de la plupart de vos grands hommes, de ceux qui ont honoré votre pays devant l'Europe.

Plusieurs voix : Qui donc ?

— Qui ? Massimo d'Azeglio, Tommaseo, Gino Capponi, Cavour. (Ah ! Ah !) Eh bien ! ces hommes-là, je le déclare très haut, rejetteraient votre ligue, vos statuts, votre athéisme avec indignation ; car ces hommes-là sont morts en chrétiens et en catholiques ; et ils vous diraient : « Nous ne vous connaissons pas : loin de servir la Patrie italienne, vous la compromettez devant l'Europe, et vous êtes ses pires ennemis ». (Violents murmures. Assez.)

Une voix : Parlez de Garibaldi et de Mazzini !

— Mazzini ! Il a été, selon moi, un politicien fanatique, et un triste serviteur de son pays. Mais enfin, avez-vous oublié sa devise : *Dio, Dio e il popolo* !

Une voix : Et Victor Hugo ?

— Victor Hugo ! est-ce que l'athéisme a le droit de porter la main sur ce grand cerveau ? Est-ce que les gens qui exploitent ce génie, — qui ne peut se défendre, — ne sont pas des spéculateurs éhontés ? — Victor Hugo ! mais on pourrait l'appeler le poète de la prière ; et si on le portait au Panthéon, au moins fallait-il, à l'inscription actuelle, — pour être fidèle à une telle mémoire, ajouter celle-ci : « Je crois en Dieu ! »

Plusieurs voix : A bas les prêtres ! à bas le Pape !

— Je ne viens pas ici parler de religion, et je ne discute pas vos convictions intimes. Mais je viens vous dire ceci : en tant qu'Italiens (je ne m'adresse pas aux étrangers) vous devez être des politiques ; car, — je ne vous blesserai pas, en parlant ainsi, — dans la peau de tout Italien, il y a, dit-on, un homme politique. (*Rires.*) Eh bien ! vous avez ici, à Rome, au Vatican... (*à bas !*) vous avez l'honneur d'avoir au milieu de vous un homme, un vieillard qui est le représentant de la force morale en ce monde...

Une voix : Ce n'est pas une force morale !

— Comment ! Ce n'est pas une force morale ! où donc sont ses armées, ses canons et ses forteresses ? Et pourquoi donc a-t-il auprès de lui, — cet homme désarmé, — les ambassadeurs de toutes les puissances ? Est-ce qu'il *contraint*, par hasard, le prince de Bismarck à négocier avec lui ? L'Angleterre à lui envoyer un représentant ? La Russie à compter avec un légat apostolique ? Et s'il les contraint, au nom de quelle force le fait-il, s'il vous plaît ?...

Je reprends : vous avez l'honneur d'avoir au milieu de vous le représentant de la plus grande force morale de ce monde, et vous ne comprenez pas que, quoi que vous pensiez, d'ailleurs, fussiez-vous Crispi ou Costa, vous devriez tout faire et tout sacrifier pour n'avoir pas, tôt ou tard, cette force contre vous ?

Vous l'insultez, chaque jour ! et vous vous dites des hommes politiques ? — Si vous pensiez tuer la Papauté, je comprendrais (c'est une manière de parler), vos provocations et vos insultes. Mais vous savez bien que vous ne le pouvez pas ? (Si ! Si !) Et alors vous pratiquez bien mal le précepte de Macchiavelli !

N'êtes-vous donc plus ses compatriotes ? (Rires et rumeurs.)

— L'histoire a conservé le souvenir des deux grandes victoires italiennes contre les *Barbares* du Nord : Canossa et Legnano.

Eh bien ! c'étaient des victoires pontificales !

Prenez garde aux éventualités de l'avenir ; je vous le dis, en ami ancien et très sincère de l'Italie : M. de Bismarck, le grand stratégiste que j'admire malgré moi, — c'est bien naturel, (*une voix* : Et nous aussi !) a, (passez-moi l'expression), plus d'un tour encore dans son sac.

Pour vous dire toute ma pensée, je crois que ce grand ami de la centralisation soldatesque joue la Papauté contre l'Italie et l'Italie contre la Papauté ! Et, à un jour donné, prenez garde ! Bien naïve l'Italie, si elle se flatte à ce bloc enfariné !

Quant à moi, si j'étais Italien, je m'arrangerai de manière à avoir encore de mon côté, — à l'occasion — la puissance qui a vaincu à Canossa et à Legnano.

Voilà pourquoi votre entreprise athée, vos statuts anticléricaux et vos fureurs anti papistes, me paraissent procéder d'une pensée peu nationale, en même temps que peu philosophique, et si vous me dites que vous recevez tout cela de la France, je ne vous en fais pas mon compliment. Encore aujourd'hui, je le déclare avec orgueil, mon pays est celui qui donne le plus à la civilisation générale ; mais il faut savoir parfois se défier de ceux qui exportent de chez elles des produits, viciés et frelatés, on pourrait par hasard, se faire gratifier de la peste. Voilà pourquoi je proteste contre cette entreprise, contre ces statuts, et contre ces fureurs, moi catholique, — Français, démocrate, — et ami de votre patrie italienne.

REVUE DE LA PRESSE

On a vu, hier, la nouvelle épître de M. Jules Ferry. Il est utile de faire connaître les commentaires qu'elle suggère à la presse opportuniste et à la presse intransigeante. Voici d'abord ce que dit l'un des féaux de l'ancien ministre, M. Emmanuel Arène, député de la Corse et rédacteur en chef du *Succès* :

Cette lettre, si parfaite de forme et de fond, est la seule réponse qui convînt aux charlatanismes parlementaires dont la séance de jeudi a heureusement vu la fin ; l'attitude prise par M. Jules Ferry et ses collègues de l'ancien ministère a été certainement la plus correcte, la plus digne, la plus conforme au sentiment du pays.

Il ne manquait pas, nous le savons, à la Chambre, même parmi les amis les plus sûrs de l'ancien président du conseil, de députés qui pensaient comme M. Henri Lavertujon, qui eussent voulu que les anciens ministres vinssent faire eux-mêmes justice de cette sotte et ridicule comédie. Mais le plus grand nombre, au contraire, était d'avis que ce serait faire là beaucoup d'honneur aux sinistres plaisanteries de la droite et de l'extrême gauche, et la majorité était presque unanime à approuver l'abstention dédaigneuse de M. Jules Ferry et de ses collègues.

C'est bien assez, en effet, que les auteurs des demandes de mise en accusation aient été pris au sérieux, durant près d'un mois, par une trop bénévole commission d'initiative. Il n'aurait plus manqué que de voir l'ancien cabinet paraître s'inquiéter de ces grotesques conspirations de couloirs et prêter la moindre attention aux solennelles allures de quelques meneurs jouant aux petits conventionnels.

... M. Jules Ferry et ses collègues ont sagement fait en s'abstenant même de paraître à la séance. La justice qui leur a été rendue n'en est que plus éclatante. Leur absence a mieux fait ressortir encore le côté odieux et misérable de ces attaques rétrospectives, et elle a souligné davantage le ridicule de leurs pauvres adversaires.

Ecoutons maintenant l'*Intransigeant* :

Jules Ferry est comme ces prévenus qui, ayant bénéficié d'une ordonnance de non-lieu, font, en s'en allant, un pied de nez au juge d'instruction. Très inquiet sur son sort, au point d'être resté de l'autre côté de la frontière pendant tout le temps qu'a duré l'examen de la proposition de poursuites contre l'ancien ministère, il reparaît, plus effronté que jamais, aujourd'hui que le péril est écarté.

... Il est d'ailleurs remarquable à quel point ce Jud Ferry s'empresse de fournir au public les explications que celui-ci ne lui demande pas, et avec quel soin il se soustrait à celles qu'on lui demande. Ainsi, nos confrères et nous l'avons interrogé cent fois sur le chiffre des bénéfices réalisés à la suite de l'unification de la dette tunisienne par la Banque franco-égyptienne, dont M. Charles Ferry, son frère, est administrateur. Nous avons donné les prix des immeubles achetés, après ce coup formidable, par cet ancien commissionnaire en porcelaine, qui n'avait pas le sou avant l'arrivée de Jules au pouvoir. Jamais le dit Jules n'a consenti à nous renseigner sur ce miracle de la multiplication des obligations achetées quatre-vingt-dix francs et remboursées à cinq cents.

De la part d'un homme qui a une incontinence épistolaire et oratoire aussi caractérisée, ce silence est bizarre. Il trouve plus commode de s'abstenir de répondre, sous prétexte de dignité outragée. Ah ! nous lui conseillons d'invoquer sa dignité à cette heure ! Il n'y songeait guère, dans la séance du 30 mars, quand on lui criait sous le nez :

« A Mazas ! Au bagne ! Vcleur ! Forçat ! »

Il baissait la tête sous les pommes cuites, dont il doit avoir retrouvé des pépins dans ses favoris. Il rentrait chez lui par dessus le mur, au moyen d'un échelle, de peur de tomber au milieu de la foule, décidée à l'envoyer prendre un bain de Seine, qui, malheureusement, n'aurait pas suffi à laver tout le sang dans lequel il s'est trempé comme à plaisir.

Nous conseillons à Ferry d'écrire encore beaucoup de lettres comme celle que publie le *Petit Centre*. Elles auront pour résultat de maintenir l'indignation publique à la hauteur nécessaire pour le jour où le peuple, redevenu maître des événements, ouvrira enfin ses assises.

NOUVELLES DU JOUR

Les fonds secrets

Paris, 6 juin. — L'ancienne majorité est fort mécontente de la résolution adoptée hier par la commission du budget, de retrancher 10,000 fr. sur les deux millions de fonds secrets attribués au ministère de l'intérieur. Ce retranchement, qui implique un blâme contre les procédés des prédécesseurs de M. Allain-Targé, ne sera certainement pas ratifié en séance publique, où il donnera lieu à un débat des plus vifs et fertile en récriminations. Il est d'ailleurs probable que la commission du budget, lorsqu'elle sera au complet, car hier plus de la moitié de ses membres étaient absents, ne ratifiera pas le vote d'hier. M. Allain-Targé doit faire auprès d'elle une démarche dans ce sens.

Grave défectuosité dans le règlement de la Chambre

Paris, 6 juin. — Au début de la séance, au Palais-Bourbon, il s'est produit un incident qui prouverait, au besoin, combien il y a de réformes à opérer dans le règlement de la Chambre, afin d'assurer la correction des scrutins, ainsi que la répartition exacte des voix dans les divers projets adoptés ou rejeté par la majorité.

M. Leprovost de Launay s'étant plaint de ce que, dans le scrutin de jeudi, on ait porté plusieurs députés comme étant retenus à la commission du budget et n'ayant pu voter, alors pourtant que la commission du budget ne siégeait pas ce jour-là, M. le président Floquet et avec lui M. Cochery, ont répondu que l'usage justifiait ce genre d'abstention.

Le colonel Herbinger

Paris, 6 juin. — Le général Campenon étant retenu aujourd'hui à la Chambre, à cause des débats sur la loi du recrutement, le lieutenant-colonel Herbinger ne verra le ministre de la guerre que demain au plus tôt.

L'application de la loi sur les récidivistes

Paris, 6 juin. — M. Allain-Targé a arrêté la composition de la commission qui sera chargée de préparer le règlement d'administration publique relatif à l'application de la loi sur les récidivistes. Cette commission sera présidée par le ministre de l'intérieur, et, en son absence, par le sous-secrétaire d'Etat aux colonies.

La désaffectation du Panthéon

Paris, 6 juin. — Mgr l'archevêque d'Aix vient d'écrire, à Mgr Guibert, une lettre dont voici le passage principal :

« Je viens de lire votre protestation contre la profanation de l'église Sainte-Geneviève. Cet impérissable document n'a pas plus besoin de mon suffrage que Votre Eminence de mes félicitations. Mais, comme il s'agit d'un scandale qui affecte l'Eglise entière, et que les âmes chrétiennes n'en gémissent pas moins à Aix qu'à Paris, je crois devoir y adhérer pleinement et publiquement. »

Le général de Courcy

Paris, 5 juin. — La première question à laquelle le général de Courcy a eu à répondre en arrivant à Hanoï a été celle-ci :

Convient-il, oui ou non, d'expédier au Tonkin la division d'renfort actuellement réunie au camp du Pas des Lanciers, sous le commandement du général Coiffé ?

Nous croyons pouvoir dire que le général s'est prononcé pour l'affirmative.

Toutefois, aucun ordre n'a encore été donné par le ministre de la guerre : avant de prendre une décision, le général Campenon se réserve de consulter le conseil des ministres.

L'envoi de nouveaux renforts au Tonkin soulèvera nécessairement des objections, car cette époque de l'année est la plus déplorable que l'on puisse choisir pour effectuer un aussi long voyage.

L'assassinat de l'Emir d'Afghanistan

Paris, 6 juin. — La nouvelle de l'assassinat de l'Emir de l'Afghanistan publiée, bien que sous réserve, par le journal russe *Novosti*, serait de nature à remettre en question la solution du conflit anglo russe. Mais le silence gardé à son sujet par la presse de Londres achève de rendre son authenticité plus que douteuse. Ici, dans le monde officiel, on n'y ajoute plus aucune foi.

Le Mahdi

Londres, 6 juin. — On mande du Caire au *Standard* :

« Le bruit court que le mahdi est arrivé à Korti et qu'il a exprimé l'intention de s'emparer de Dongola. Les chefs indigènes d'Ambukol se sont ralliés à lui aussitôt après le départ des troupes anglaises. »

Le ministre des travaux publics à Lyon

Lyon, 6 juin. — M. Demôle, ministre des travaux publics, est arrivé à Lyon. Il présidera demain, au Grand-Théâtre, la distribution des prix au concours régional agricole. Le soir, la municipalité lyonnaise lui offrira un banquet.

Effectif militaire allemand

Berlin, 6 juin. — On prévoit que le recensement de la population, qui va avoir lieu, fera ressortir une augmentation de 10 millions sur le chiffre constaté en 1871.

Comme conséquence de cet accroissement, les bureaux du ministère de la guerre préparent un projet d'après lequel l'effectif de l'armée allemande serait augmenté de 70,000 hommes. Le nombre de batterie d'artillerie sera augmenté de 2 par corps d'armée ; les batteries seront de 6 pièces au lieu de 4, et, enfin, on créera 12 nouveaux régiments de cavalerie qui remplaceront ceux détachés des différents corps pour être incorporés dans le 15e, stationné en Alsace-Lorraine.

Le choléra en Espagne

Valence, 6 juin. — Trois cas de choléra ont été constatés hier ici.

COULISSES DU PARLEMENT
CHAMBRE

La commission de l'armée, réunie sous la présidence de M. Mézières, a accepté, avec une modification, un amendement de M. Bernard (Doubs) qui exempte du service militaire l'aîné de sept enfants vivants.

M. Bernard ne parlait que des enfants mâles. La commission comprend, dans le chiffre 7, les garçons et les filles.

La commission chargée d'examiner la proposition déjà votée par le Sénat et tendant à la suppression de la publicité des exécutions capitales s'est constituée aujourd'hui. Elle a élu M. Achard président.

Elle est, à la presque unanimité, favorable à la proposition, sous réserve de modifications de détail.

La commission de la Chambre relative aux pensions des officiers et assimilés des armées de terre et de mer a adopté le contre-projet de M. Paul-Casimir Périer, qui propose d'arriver progressivement à l'unification des retraites au moyen de six annuités.

LE CHEMIN DE DAMAS

Le mouvement s'accentue, dans la répression criminelle, et c'est le cas de dire, ou jamais, que les jurés n'y vont plus par quatre chemins. Ils se sont enfin émus, ces braves gens, et ont fini par se dire qu'il n'était pas admissible de voir Paris livré aux assassins, en plein jour, et les Parisiens assassinés chez eux, au milieu de leurs occupations quotidiennes, peut-être en lisant leur journal. Il s'est produit ici, depuis quelques années, des crimes sans précédents, et accomplis avec une telle habileté, que les criminels vaquent encore à leurs petites affaires. Je ne parle même pas de Walder, qui s'est évanoui comme une ombre, abandonné par la police, abandonné par la justice et que l'on ne retrouvera bien probablement jamais, comme on a retrouvé jadis le voleur Carpentier, pêchant tranquillement à la ligne, dans un ruisseau des Etats-Unis.

Et combien d'autres qui, pour employer le langage populaire, ont pris la poudre d'escampette, sans qu'on en ait pu retrouver la moindre trace. Où est l'assassin de Marie Fellerath ? Où est celui de la marchande de journaux de la rue Fontaine ? On ne sait pas, on ne le saura plus jamais. Ces affaires, comme on dit, sont classées ; on n'en reparlera plus. C'est une déclaration d'impuissance, faite par la police même, qui renonce et jette sa langue aux chiens. Mais, tout cela ne serait pas très inquiétant, si l'impunité ne provoquait l'exemple. Les assassins, en quête d'un crime, se disent : « En voilà que la police ne trouve pas ; en nous y prenant comme eux, il y a bien des chances pour que nous nous en tirions de même. » Et ils avaient, du reste, bien soin d'ajouter. « Et quand même on nous pincerait, est-ce que nous ne sommes pas sûrs de garder notre tête ! »

Les jurés de la Seine n'ont pas voulu croire cela et ils y croient maintenant. Il est vrai qu'ils y ont mis le temps, et qu'il a fallu, pour leur éclairer la vue, une véritable série de crimes. Infanticides, assassinats ou tentatives d'assassinat dans la banlieue, attentats de toute sorte, ils ont passé, à propos de tout cela, des années et des années à faire de la clémence, se disant qu'ils finiraient par avoir raison des pires criminels, grâce à une perpétuelle mansuétude et ajoutant peut-être, en catimini, que leur sévérité aurait été bien inutile, puisque M. le président de la République, arbitre suprême, n'a point pour habitude de tenir grand compte des verdicts les plus solidement établis. M. le président de la République, il ne s'en doute peut-être pas, aura été quelque chose comme le chemin de Damas du jury, en démontrant à celui-ci, d'une façon péremptoire, que l'abus de la grâce est éminemment dangereux.

Et voilà que les verdicts affirmatifs pleuvent de tous côtés. La philosophie et la morale n'ont sans doute pas grand chose à voir là-dedans et j'imagine que la peur n'y est point étrangère. Je me hâte de dire, d'ailleurs, que c'est un sentiment naturel, et qu'il n'est pas permis d'en vouloir à des gens qui, menacés eux mêmes, cherchent à sauver notre peau à tous et finissent par croire qu'en somme, il n'y a point, pour cela, de meilleur et de plus salutaire moyen que la crainte. Ils y ont mis le temps, mais les y voilà. A force d'être par trop clément, on finit par y mieux voir, et le jury de la Seine commence à y voir beaucoup mieux et surtout beaucoup plus juste. A part quelques rares exceptions, les attentats commis dans Paris, depuis quelques années, ont mérité des circonstances atténuantes, deux mots qui, réunis, sont devenus une des plus grandes absurdités de la langue française ; et alors, les assassins s'en allaient en Nouvelle-Calédonie. Les bonnes gens qui croient à tout ce qui leur est quotidiennement répété, comme à parole d'évangile, disaient : « Qu'est-ce que çà peut nous faire ? Ils ne reviendront pas. »

C'est vrai, qu'ils n'en reviennent pas ; mais comme les autres, leurs imitateurs, ne demandent pas mieux que d'y aller, il s'ensuit qu'il n'y a plus d'exemple, et que nos bons amis les assassins n'ont plus la moindre crainte du châtiment. A ceux d'entre nous qui n'ont cessé de soutenir cette thèse, qu'ont répondu les théoriciens ? Ils ont répondu ceci : « Laissez faire, et vous verrez comment, désormais, cela marchera, et quelle gratitude auront pour une justice clémente, des gaillards égarés, mais que la douceur ramènera évidemment dans un plus droit chemin. » Le droit chemin, c'est celui du vol à main armée, de l'assassinat, au bout duquel les récidivistes, ne voyant rien de bien grave pour eux, comptaient, et à bon droit, sur ces deux mots stupides, qui ont fait prononcer tant de verdicts criants et aujourd'hui condamnés par l'opinion publique.

J'espère bien que, le jour où la peine de mort disparaîtra de notre code criminel, ces deux mots disparaîtront avec elle, et qu'il n'en sera plus jamais question dans notre langage judiciaire. Ce qu'ils ont enfanté de crimes, ce qu'ils ont déterminé de vocations est inénarrable. Les plus timides, dans la pègre, en présence de tant de naïveté et de tant de clémence maladroite, ont fini par se dire : résignons-nous ! Et ils se sont résignés. Aujourd'hui que le mal est fait, en dépit de tant d'avertissements loyaux et désintéressés ; aujourd'hui que personne, à Paris, ne se sent plus en sûreté derrière sa porte, on se ravise, et l'on trouve que le Code pénal avait du bon. Oui, mais il est trop tard, et les jurés le verront bien. Il en résulte que notre système pénal, malgré un retour prévu, est une arme inutile, ou du moins très émoussée, parce que la sévérité nouvelle ne changera rien au parti-pris de M. le président de la République, qui ne veut pas de la peine de mort. Alors, c'est une réforme du Code pénal qu'il faut, et une réforme telle que la clémence, facultative et dangereuse, n'ait plus rien ou pas grand'chose à voir dans les pénalités prononcées. C'est à ce prix-là seulement que nous nous en tirerons. — Jean de Nivelle.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du samedi 6 juin 1885

Présidence de M. FLOQUET

La séance est ouverte à deux heures.

Le scrutin de liste

M. Constans dépose un rapport sur le scrutin, en donne lecture, et conclut à l'adoption des modifications faites au projet par le Sénat.

L'urgence est déclarée, mais la discussion est ajournée à lundi.

Le recrutement de l'armée

La Chambre reprend la suite de la discussion du projet de loi relatif au recrutement de l'armée.

Sur l'article 6, qui a été réservé, la commission propose d'interdire le droit de voto, à tout homme incorporé.

M. de Roys demande que les soldats qui obtiennent une permission de 30 jours puissent voter.

L'amendement est pris en considération et renvoyé à la commission.

Sur l'article 9, tendant à incorporer dans les bataillons légers d'Afrique les individus qui ont été été condamnés pour crime, attentat, vol, etc., M. Georges Roche présente un amendement en vue d'atténuer la sévérité de cette disposition.

M. le général Campenon dit que les chefs de corps se plaignent depuis longtemps du mauvais exemple que donnent les soldats ayant subi une